

des plus touchantes, au Sanctuaire par le R. P. Dozois, et à la Voie douloureuse par le bon P. Frédéric ; en un mot, un ensemble de circonstances qui ont fait de ce pèlerinage le plus délicieux qu'eussent encore suivi la plupart des 417 pèlerins qui y ont pris part. N'était-ce pas là comme le merci de la Vierge adressé à nos Tertiaires de Montréal par l'entremise de cette délégation officielle ? Marie ne semblait-elle pas dire tout bas et par les faits ce que le R. P. Directeur du Sanctuaire dit tout haut en termes exprès : "Vous, Enfants de saint François, vous avez été les presque fondateurs de ce pèlerinage, et vous, Tertiaires, vous m'avez donné ma couronne et mes riches parures : Merci !"

"Votre merci, ô Marie, a été bien senti par ceux qui en ont été les témoins privilégiés. Nous sentons le besoin de vous dire merci à notre tour. Oui, un lien puissant nous attache à votre Sanctuaire du Cap, ô Mère ; plus que jamais, comptez sur nous pour vous y orner plus richement, pour vous y glorifier plus dignement, pour vous y prier plus pieusement." La joie et la noble fierté qui se lisaient sur les fronts des premiers pèlerins de la Vierge couronnée en sont le gage non équivoque.

Un pèlerin.

Baie Saint-Paul

QE ne sera pas sortir des limites que nous nous sommes tracées pour la chronique de ce mois que de relever quelques traits touchant l'Institut des Petites Franciscaines de Marie. Il a, en effet, pour Patronne spéciale l'*Immaculée*. C'est en cette année jubilaire qu'il est entré dans sa maison-mère définitive ayant elle aussi pour titulaire l'*Immaculée*. C'est à l'*Immaculée* qu'il doit le développement tant personnel que matériel, ainsi que la consistance spirituelle et temporelle que cette année lui a valus : citons seulement l'ouverture de la nouvelle mission d'Auburn, Me, et la conclusion heureuse de deux autres fondations. Enfin, et par dessus tout, c'est à l'*Immaculée* que l'Institut se sent redevable de l'insigne faveur de la bénédiction du Successeur de saint François et de la communication suivante, obtenue le 7 octobre 1904, sur la haute recommandation de Sa Grandeur Mgr Labrecque. Nous la résumons : "Voulant encourager votre attachement à l'Ordre Séraphique, dont vous portez les livrées et dont vous professez la Règle, nous déclarons par les présentes, que nous vous accordons l'aggrégation à l'Ordre, qui vous rend, vous et vos églises, participantes de toutes les Indulgences dont jouissent directement le 1^{er} et le 2^{me} Ordre de saint François."

XX

Vous avez été immaculée dans votre Conception, Vierge Marie — Priez pour nous le Père dont vous avez enfanté le Fils Jésus conçu du Saint-Esprit. (100 jours chaque fois.)